

ANNEXE SANITAIRE

1. EAU POTABLE ET SÉCURITÉ INCENDIE

1.1 État actuel de l'alimentation

1.1.1 Gestion du réseau

L'alimentation en eau potable de la commune d'Andrésey est assurée par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Confluent (SIDEDEC) dont les ouvrages d'alimentation en eau potable sont exploités par affermage à la Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO) depuis 1894.

1.1.2 Ressource en eau

Andrésey est principalement alimentée par le champ captant de Fin d'Oise à Andrésey : huit forages y pompent la nappe alluviale de l'Oise.

Cette ressource permet une protection des pollutions accidentelles de la rivière.

Un forage d'une profondeur de 560 mètres, dans l'albien, produit également une eau de très bonne qualité.

De l'eau provient également de l'usine de Méry-sur-Oise pour une alimentation de secours.

Le SIDEDEC fournit 4 004 474m³ d'eau par an à environ 60 000 habitants.

Il est doté de 5 réservoirs de stockage et de 4 réservoirs en élévation.

La SEFO assure localement, par délégation, l'alimentation en eau potable des habitants de la commune.

Au cours de l'année 2002 la ressource a été renforcée par une interconnexion avec le réseau d'alimentation d'Achères.

La production journalière moyenne s'établit de façon suivante :

- importation de la SEDIF : 7 000m³, soit 350m³ par heure,
- alluvions : 12 000m³, soit 500m³ par heure,
- albien : 3 000m³, soit 100m³ par heure.

La commune d'Andrésey est concernée par les périmètres de protection du champ captant situé sur son ban communal.

Il n'existe pas d'autres forage sur le ban communal.

L'analyse des prélèvements témoigne d'une qualité d'eau très satisfaisante, répondant à la réglementation.

1.1.3 Distribution

Le territoire d'Andrésey est desservi par le réseau de distribution du SIEDEC venant de l'usine d'Andrésey.

La totalité des riverains est desservie par le réseau d'eau potable.

La consommation annuelle d'eau potable de la commune s'établissait à 64 8540m³ en 2004 (68 897 en 2003) pour un nombre d'abonnés de 2 850 (2 851 en 2003). Ceci correspond également au volume facturé.

Aucun consommateur ne dépasse 6 000m³ par an.

Tout abonné confondu la consommation moyenne journalière par habitant est estimée, en 2004, à 141 litres.

La longueur du réseau d'eau potable d'Andrésey est de 48,119 kilomètres.

❑ Réseau du SIEDEC alimentant Andrésey

Le dispositif de distribution comprend :

- un réservoir semi-enterré de 1500m³ aux Charvaux,
- un réservoir semi-enterré de 5000m³ au lieu-dit Sénette, sur la commune de Chanteloup-les-Vignes,
- un réservoir semi-enterré de 1000m³ sente des Justices, sur la commune de Chanteloup-les-Vignes,
- un réseau de conduites de refoulement-distribution de 100 à 500mm de diamètre.

Le réseau n'est pas équipé de surpresseur.

État du réseau

La vétusté du réseau entraîne des fuites sur les canalisations et sur les branchements.

La réhabilitation de ce réseau par la SEFO s'effectue par programmes annuels.

De même, le remplacement des branchements en plomb, conformément à la réglementation est en cours. Il s'achèvera à la fin 2013.

Les renouvellements de conduites concernent 700 à 1000 mètres par pour l'ensemble du SIEDEC.

Compte tenu de la capacité des réservoirs existants, le volume d'eau pouvant être stocké pendant la nuit est de 8 100m³ sur l'ensemble du SIEDEC, ce qui largement dimensionné pour la consommation actuelle.

1.2 Sécurité incendie

La sécurité incendie est assurée par 116 poteaux d'alimentation.

2. ASSAINISSEMENT

La commune d'Andrésy fait partie du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil.

Le Syndicat a confié la mise en œuvre technique du système d'assainissement à la Société Lyonnaise des Eaux depuis le 1^{er} Avril 2000 sous forme d'une gestion en affermage.

La commune est assainie par un réseau communal de type séparatif. Les eaux usées sont raccordées aux ouvrages du syndicat.

Les eaux pluviales sont, pour partie, raccordées aux ouvrages du syndicat, pour partie rejetées en Seine et en Oise.

RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

Les eaux usées sont collectées par un réseau séparatif et sont acheminées à la station d'épuration de CARRIERES SOUS POISSY par des collecteurs privés ou communaux, puis par des ouvrages syndicaux. Ces effluents seront prochainement ré acheminés en direction de la station d'épuration des GRESILLONS, actuellement en cours de construction.

La mise en place du réseau d'assainissement communal a débuté à la fin des années 1960. Depuis, 38 opérations d'extension du réseau d'assainissement ont été réalisées.

Une grande partie du secteur urbanisé est desservie par ce réseau de collecte séparatif.

Une étude a repéré des renvois d'eau claire importants évalués à 18,5 hectares de surface active.

On notera cependant deux principaux secteurs urbanisés non desservis qui sont constitués par la zone urbanisée de la Rive Gauche et par un périmètre correspondant à la ZAC des Coteaux et les voiries la desservant. Il demeure également quelques zones très réduites non desservies dans la zone urbanisée.

Enfin, l'Île du Devant et les secteurs à vocation agricole situés au-dessus de la RD 55 ne sont pas desservis par le réseau de collecte séparatif.

L'ensemble de ces secteurs non desservis relève donc de la filière d'assainissement non collectif.

Le réseau syndical traverse la commune le long des berges Rive Droite et en limite de commune avec MAURECOURT et CHANTELOUP LES VIGNES, ces collecteurs intercommunaux assurent le transit des effluents des communes de MAURECOURT et CHANTELOUP LES VIGNES via ANDRESY en direction de la station d'épuration de CARRIERES SOUS POISSY.

Les ouvrages syndicaux comportent également un poste de relèvement et un poste de refoulement, implantés sur la commune. Ces postes répondent aux contraintes gravitaires d'écoulement des eaux usées en direction de la station d'épuration.

RESEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

L'Oise et la Seine constituent les exutoires naturels de la collecte des eaux pluviales. Ce réseau est également constitué d'ouvrages privés, communaux et syndicaux. Sa vocation est le recueil et l'évacuation des eaux du domaine public et des voiries privées, les eaux pluviales privées doivent faire l'objet d'une infiltration à la parcelle.

PLAN DE ZONAGE ET REGLEMENTATION DE L'ASSAINISSEMENT

Le règlement d'assainissement et le plan de zonage correspondant seront dressés durant l'exercice 2006. Ils préciseront la filière d'assainissement retenue pour chaque zone et les modalités de rejets au milieu naturel ou au réseau de collecte séparative pour les eaux usées et pluviales

3. ORDURES MENAGERES

3.1. Organisation de la collecte des ordures

3.1.1. Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est effectuée par la société SEPUR, dont le siège social est à Plaisir et l'agence locale, à Vigny.

Le titulaire du marché assure la collecte des déchets ménagers et assimilés deux fois par semaine depuis le 1er Janvier 2004. La commune est séparée en deux secteurs :

- Secteur 1 : « sous la voie ferrée » : Lundi et Jeudi.
- Secteur 2 : « Au dessus de la voie ferrée et Ile Peygrand » : Mardi et Samedi.

3.1.2. Collecte sélective

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la commune a mis en place, pour les particuliers, la collecte sélective en porte à porte des emballages ménagers, journaux, magazines et du verre. Ce nouveau mode de collecte a été décidé au regard des différents enjeux :

- **Economiques** : économie d'énergie et de matières premières,
- **Ecologiques** : réduction des pollutions, préservation des ressources naturelles.
- **Sociaux** : création de nouveaux métiers, développement d'équipements.
- **Législatifs** : la loi du 13 Juillet 1992 définit des nouveaux axes dont une valorisation optimale et la suppression des décharges brutes.

La collecte sélective mise en place sur la commune est de type bi-flux. Deux types de déchets doivent être séparés des ordures ménagères pour être recyclés :

- **Le flux 1** : les emballages secs comprenant les cartons, les cartonnettes d'emballages, les bouteilles plastiques (PET clair, foncé et PEHD), les emballages aciers et aluminium, les journaux magazines.
- **Le flux 2** : le verre comprenant les bouteilles et les bocaux en verre.

Deux secteurs ont été définis, chaque secteur correspondant à un jour de collecte :

- Secteur « Sous la voie ferrée » : le Lundi
- Secteur « Au dessus de la voie ferrée et Ile Peygrand » : le Mardi.

3.2. Collecte des encombrants.

La collecte des encombrants est réalisée une fois par mois sur l'ensemble de la commune (à l'exception des zones d'activités) suivant deux secteurs : 2^{ème} mardi du mois pour le secteur « sous la voie ferrée » ; le mercredi suivant pour le secteur « Au dessus de la voie ferrée et Ile Peygrand ».

3.3. Déchetterie

Une déchetterie intercommunale gérée par AZALYS est à la disposition des administrés, associations et entreprises des villes d'Andrésey, de Carrières sous Poissy, de Verneuil sur Seine, de Mesnil-le-Roi, et de Poissy.

La déchetterie est un espace clos et gardienné (un des plus modernes d'Europe), destiné à recevoir des déchets ménagers spéciaux, encombrants, déchets verts, gravats des habitants des communes précitées, en particulier ceux non pris en charge par la collecte habituelle des déchets en porte-à-porte.

C'est un lieu d'apport volontaire et de tri des déchets effectués par l'utilisateur.

3.4. Traitements

Les déchets ménagers collectés sur Andrésey sont acheminés vers l'usine d'incinération AZALYS du Syndicat Intercommunal de Destruction des Résidus Urbains, dont Andrésey est membre. Cette usine d'incinération est située à Carrières-sous-Poissy (78).

Les déchets issus de la collecte sélective des emballages ménagers, journaux, magazines et verre, sont acheminés vers un centre de tri. Cet établissement affine le tri effectué par les habitants et sépare les différents types de matériaux en vue de leur recyclage.

Le traitement des déchets sélectifs est assuré par le SIDRU pour le compte duquel le SIVATRU assure cette prestation dans son centre de tri de Triel.

Le traitement des encombrants est également assuré par le SIDRU et ses prestataires.

3.5. Tonnages collectés en 2004

Collectés par SEPUR	en tonnes
Ordures Ménagères	4 252
Emballages, papiers, journaux, magazines	512
Verre	493
Encombrants	270

Déposés en déchetterie		
Nombre de dépôts en déchetterie (pour toutes les communes affiliées)	11 286	
Nombre de dépôts en déchetterie effectués par les administrés et entreprises d'Andrésey	2 179	
calculé au prorata du nombre de dépôts (2.179/11.286e)	tonnages toutes communes	pour Andrésey
Gravats	1 288	249
Carton	43	8
Tout venant	973	188
Végétaux	179	35
Ferrailles	134	26
Plastics	0	0
Verre	0	0
Papier	5	1
Déchets Ménagers Spéciaux	17 873	3 451
Batterie	3 857	745
Huiles	4 000	772

Végétaux collectés par la Ville	
déposés dans la benne par les habitants	50
produits et/ou collectés par la Ville	115

Déposés par la Ville directement au centre de tri	
Déchets Industriels Banaux (équivalents aux OM)	113
Encombrants	54
Végétaux	115